

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**  
Date d'exécution : 08.02.2017  
Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lascaux Retarder Ultra (2042)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Auxiliaire de peinture

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant / fournisseur :** Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG

**Rue :** Zürichstrasse 42

**Code postal/Lieu :** CH-8306 Brüttisellen

**Téléphone :** +41 44 807 41 41

**Telefax :** +41 44 807 41 40

**Contact pour informations :** info@lascaux.ch

**Européenne Adresse :** Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH

**Rue :** Turmstrasse 11

**Code postal/Lieu :** D-78467 Konstanz

**Téléphone :** +49 7531 911 3996

**Telefax :** +49 7531 911 3997

**Contact pour informations :** info@lascaux.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 25.04.2017

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANOL ; N°CE : 204-709-8; N°CAS : 124-68-5

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids :  $\geq 0,005 - < 0,05$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

#### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

#### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Version (Révision) :

3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 25.04.2017

### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau.

### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

## **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## **5.3 Conseils aux pompiers**

### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## **5.4 Indications diverses**

Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Pour le nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Équipement de protection personnel voir chapitre 8.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Classe de stockage ( D ) : 12

Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) : 12

#### **Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver les récipients au sec/ au frais. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

2-AMINO-2-MÉTHYLPROPANOL ; N°CAS : 124-68-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 1 ppm / 4,6 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(I)

Version : 02.04.2014

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

Utilisez des lunettes protectrices contre les projections liquides.

#### Protection de la peau

##### Protection corporelle

Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : pâte

Couleur : incolore

#### Odeur

faible, caractéristique

#### Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) env. 100 °C

Point éclair : non applicable

Pression de la vapeur : ( 50 °C ) env. 120 hPa

Densité : ( 20 °C ) env. 1,0 g/cm<sup>3</sup>

pH : env. 9,0

Viscosité : ( 20 °C ) env. 10000 mPa.s

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Date d'édition : 25.04.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 12: Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : **Lascaux Retarder Ultra (2042)**

Date d'exécution : 08.02.2017

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Date d'édition : 25.04.2017

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directives nationales**

U.S.A. Marquage suivant ASTM D-4236.

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe ( D ) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

Aucune

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.